



La production de déchets est le résultat de toute activité humaine. Mais aujourd'hui, le terme " déchet " est utilisé un peu trop facilement. Sa plus grande part est en fait de la matière organique qui, après compostage, redevient un amendement pour la terre. Le compostage individuel à la maison consiste donc simplement à rendre à la terre ce qu'elle nous a donné.

C'est une action de prévention au même titre que le broyage des branches à domicile, la lutte contre le gaspillage alimentaire, les caissons de réemploi en déchèterie et toutes les activités menées par les ambassadeurs du tri et de la prévention. Cet ensemble d'actions permet de réduire la quantité de déchets à traiter et donc de maîtriser le coût du service à la charge de la collectivité.

Merci à vous et bon compostage.

Édouard Mabire  
Vice Président de la CA du Cotentin  
en charge de la collecte et valorisation des déchets

Au-delà du traitement, le rôle de la collectivité est aussi de contribuer à ce qu'on appelle la " prévention des déchets ", c'est-à-dire à la réduction de la quantité de déchets produits et collectés, ainsi qu'à la diminution de leur nocivité. Selon le principe " le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ", l'agglomération accompagne cette prise de conscience collective sur cette question des déchets. Elle invite ses habitants, les collectivités, les administrations, les scolaires et les entreprises à adopter de nouveaux comportements et habitudes de consommation qui permettent leur diminution. **Objectif : " Réduire ses déchets dans le Cotentin "**, c'est le sens du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Alors à nous de jouer !

# RÉDUIRE SES BIODÉCHETS

En traitant, vous-même, vos biodéchets, vous agissez :

- sur la protection de l'environnement,
- sur la réduction du tonnage des déchets ménagers,
- sur la réduction du coût de collecte et de traitement des déchets,
- sur la production de votre propre engrais.

## Composter c'est transformer nos « déchets » en ressources pour nos jardins

- 30 % de nos déchets domestiques sont biodégradables et donc compostables.
- Le potentiel de réduction d'une action de compostage individuel est de 40kg/hab/an soit 92kg/foyer/an (données ADEME).



## Les avantages du compostage

→ **ÉCOLOGIQUES**

- Améliore la santé des plantes
- Augmente la production du potager
- Protège vos plantes des parasites

→ **ÉCONOMIQUES**

- Limite les arrosages dans le jardin
- Évite les trajets à la déchèterie
- conomise l'achat de terreau, d'engrais
- Réduit de 30% le volume des déchets



# Comment composter ?

Pour composter, 2 solutions s'offrent à vous : le tas ou le bac (composteur).

## Compostage en tas



### **+** Ses avantages

- Pas de limitation de volume
- Surveillance facilitée car les déchets sont visibles
- Brassage facilité

### **-** Ses inconvénients

- Soumis aux aléas climatiques (donc compost plus long à obtenir)
- Risque d'attirer les animaux
- Aspect visuel à gérer

## Compostage en bac



### **+** Ses avantages

- Compost obtenu plus rapidement
- Nuisances visuelles réduites
- S'adapte aux terrains de petite superficie

### **-** Ses inconvénients

- Volume disponible moindre qu'en tas
- Nécessite plus de surveillance
- Brassage moins aisé
- Où installer son composteur ?

# Comment installer son composteur ?

Vous craignez que des petits rongeurs s'installent dans votre composteur ? Placez du grillage à poules dans le fond de celui-ci.

Il est possible de fabriquer son composteur avec des palettes de récupération (de nombreux tutoriels sont disponibles sur internet).

Bien placer son composteur :  
Idéalement celui-ci ne doit pas être trop loin de la maison, dans un endroit facile d'accès par tous les temps et tout au long de l'année. Placez-le dans un endroit mi-ombragé / mi-ensoleillé (les vers n'aiment pas le soleil).

Avant l'installation, griffez la terre et déposez une première couche de brindilles, petits branchages pour favoriser l'aération et l'installation des premiers "locataires" de votre composteur.



# QUELS DÉCHETS COMPOSTER ?

## Je peux composter

### Matières humides/azotées

- Épluchures de tous les fruits (les avocats et agrumes peuvent être compostés mais ils prennent du temps) ou les fruits et légumes abîmés
- Épluchures de légumes
- Thé en vrac
- Marc de café + filtre
- Pain

### Matières sèches/carbonées

- Petits cartons d'emballages
- Petits branchages et brindilles
- Papier essuie-tout + le rouleau en carton
- Plantes vertes
- Restes de repas
- Coquilles d'œufs préalablement concassées
- Fleurs fanées

## Je ne composte pas

- Mégots de cigarettes
- Poussières
- Matières synthétiques
- Plastiques, métaux, verres
- Déchets de jardins traités chimiquement
- Thuyas et conifères
- Végétaux atteints d'une maladie
- Pierres, sables, gravats
- Les mauvaises herbes montées en graine (les graines ne sont détruites qu'à des températures peu atteintes dans un composteur individuel)
- Litières des animaux
- Les sacs plastiques même ceux dits biodégradables ou compostables (le compostage domestique ne permet pas d'éliminer totalement ces sacs)



## J'évite

- Déchets carnés (viandes, poissons) : un apport trop important risque d'attirer des rongeurs et de générer des mauvaises odeurs.
- Os, restes de coquillages ne nuisent pas au compost mais ne se décomposent pas. Concernant les coquillages, préférez-les broyés.
- Tonte en grande quantité (l'eau contenue dans le gazon vient humidifier le compost et étouffe les déchets contenus dans le composteur empêchant ainsi leur décomposition).

# RÉUSSIR SON COMPOST

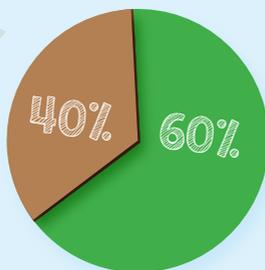
## Les règles d'or pour obtenir un bon compost

### • Équilibrer les apports :

Veiller à ce que l'équilibre entre les déchets de cuisine et de jardin soit d'environ 2/3 de matières humides/azotées (déchets de cuisine, restes de repas ...) et 1/3 de matières sèches/carbonées (petits branchages, papier essuie-tout, petits cartons ...)



Branchages broyés  
Feuilles  
Papier journal  
Paille  
Fanes du potager  
Fleur sèche



Tontes de gazon  
Compost jeune  
Adventices (mauvaises  
herbes)  
Épluchures fruits et  
légumes  
Restes de repas sauf os,  
viandes et poissons

### • Brassage :

Celui-ci est primordial, car il permet d'aérer le compost et de mélanger les nouveaux apports à ceux déjà en maturation. La décomposition des matières est ainsi facilitée.

### • Surveiller l'humidité :

Trop d'humidité empêche l'aération, ce qui freine le processus du compostage et peut entraîner de mauvaises odeurs.

Pas assez d'humidité, les déchets sèchent, les micro-organismes meurent et le processus s'arrête.

### Astuce

Le brassage peut-être facilité grâce à un aérateur type " brass'compost " ou avec une fourche.



# RÉGLER LES PROBLÈMES

SYMPTÔMES	CAUSES	REMÈDES
<b>Des odeurs désagréables se dégagent de mon composteur.</b>	Manque d'air, trop d'eau, trop d'herbe fraîche.	Mélanger le tas, ajouter des déchets grossiers, ou riches en carbone (feuilles mortes, petit cartons d'emballages, papier essuie-tout ...). Protéger des intempéries.
<b>Des moucheron sont présents en grande quantité dans mon composteur.</b>	Signe d'une bonne activité de votre composteur, cette situation se retrouve principalement en été. Aucun inconvénient à cette activité.	Apporter des déchets variés et mélanger régulièrement votre compost. Il est possible de déposer sur le dessus de votre composteur un morceau de carton, afin de ne pas subir l'envol des moucheron lors de l'ouverture de votre composteur.
<b>Le tas de compost est sec et des moisissures se développent.</b>	Pas assez d'eau et pas assez aéré.	Retourner le compost, ajouter des déchets humides et arroser si nécessaire (avec de l'eau de récupération, si possible).
<b>Des animaux sont attirés par le composteur.</b>	Les déchets de restes de repas ne sont pas assez recouverts.	Mélanger votre tas de compost en surface à chaque apport. Avant de démarrer votre compost, placer un grillage à poules sur le sol aux dimensions de votre composteur.

# Utiliser son compost

Au bout de 6 à 12 mois, il est possible de trouver diverses utilisations à votre compost.

Un compost mûr se caractérise par un aspect homogène, une couleur sombre, une agréable odeur de terre de forêt et une structure grumeleuse qui s'émiette. Dans un compost mûr, vous n'arrivez plus à identifier les déchets de départ.

## Avant maturité :

Votre compost peut être utilisé en paillage au pied des arbres ou sur des cultures déjà avancées. Un compost immature peut nuire aux jeunes plantes.

## À quoi sert le paillage ?

Le paillage permet de :

- Limiter les besoins en arrosage,
- Éviter la croissance des mauvaises herbes,
- Contribuer à enrichir le sol à long terme après décomposition du paillis.



## À maturité :

Le compost a de nombreux effets bénéfiques sur le sol et les végétaux. Épandez-le en couches minces, puis incorporez-le superficiellement par binage.

### Astuce

Évitez de semer ou planter directement dans le compost, la majorité des plantes ne le supportent pas.

### Astuce

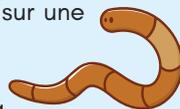
Il est possible de broyer brindilles et petits branchages avec votre tondeuse à gazon. Utiliser ensuite les broyats en paillage ou incorporez-les au compost.



# Produire moins de Biodéchets

## Sur un balcon ou en appartement, le lombricompostage

Cette pratique, idéale lorsque l'on vit en appartement, permet de composter ses déchets de cuisine grâce à des vers de terre. Vous pouvez placer le lombricomposteur à l'intérieur de votre logement (dans la cuisine, la cave, le garage ...) ou à l'extérieur (sur une terrasse ou un balcon), à l'abri du soleil et de la pluie.



Au bout de 2 à 3 mois, vous obtiendrez un compost mur, reconnaissable à sa structure grumeleuse et à sa bonne odeur de terre. Le procédé génère aussi du lombrithé (un jus récupérable dans le bac du bas) et utilisable comme liquide d'arrosage fertilisant.

## Compostage collectif

Des composteurs collectifs sont installés sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin et sur des restaurants collectifs de Pôles de Proximité. Ces composteurs permettent de répondre à la demande des habitants ne disposant pas de terrain pour installer chez eux un composteur individuel. Cette installation de composteurs collectifs nécessite une gestion plus importante et ne peut être efficace qu'avec la présence à proximité du site, d'un référent pour coordonner les actions liées au compostage (apports en matière sèche, brassage ...).

Une réflexion de déploiement est actuellement en cours sur l'agglomération du Cotentin.

Si vous avez un projet ou souhait d'installation de composteur collectif, n'hésitez pas à nous en faire part en nous contactant par mail : [prevention.dechets@lecotentin.fr](mailto:prevention.dechets@lecotentin.fr)



## Poules

Qu'elle soit brune, blanche ou rousse, pondeuse ou ornementale, la poule est omnivore. Elle mange (presque) tout, et surtout ce que nous ne mangeons pas : épluchures, légumes abîmés, gras du jambon, restes de plats cuisinés, peau des crevettes ou même coquilles d'huîtres... Une alimentation à compléter par une simple poignée quotidienne de céréales.

À ce régime là, une poule mange jusqu'à 150 kg de déchets organiques par an. Avec deux poules dans son jardin, une famille de 4 personnes peut réduire d'un tiers le volume de ses déchets. Il est déconseillé de n'adopter qu'une poule : très sociable, la poulette aime avoir de la compagnie.

De plus, suivant l'espèce choisie, elles pourront vous permettre de produire vos propres oeufs.



## Broyage

Le broyage des branches et de tailles de haies permet d'obtenir un broyat permettant de ralentir la pousse des mauvaises herbes et réduire les arrosages lorsque celui-ci est utilisé en paillage. Le broyat ainsi obtenu peut également être utilisé comme apport de matière sèche dans son composteur.

Le broyage permet de réduire ainsi les allers/retours à la déchèterie, favorisant ainsi les économies de carburant et un gain de temps.

La Communauté d'agglomération du Cotentin propose une prestation de broyage à domicile de vos branchages sous certaines conditions.

Pour plus d'informations sur le broyage rendez-vous sur le site [lecotentin.fr/le-broyage-domicile](http://lecotentin.fr/le-broyage-domicile) ou contactez nous par mail : [prevention.dechets@lecotentin.fr](mailto:prevention.dechets@lecotentin.fr).



# CONTACTS



Vous souhaitez des informations complémentaires sur le compostage ?  
Contactez l'unité de prévention des déchets et développement du recyclage au 02.50.79.16.10, par mail : [prevention.dechets@lecotentin.fr](mailto:prevention.dechets@lecotentin.fr)  
ou faites directement votre demande sur le site internet  
[www.lecotentin.fr](http://www.lecotentin.fr)

Pour aller plus loin,  
Brochure disponible sur le site de l'ADEME.

Rejoignez-nous sur notre page Facebook

 **Réduire ses déchets dans le Cotentin**

